

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10/12/2016

Le 10 décembre 2016 , le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réunie à 10h00 dans la salle Daurelly à AULT, sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 26/11/ 2016

Présents: M. Jean-Marie GEOFFROY, M. Bernard KINT, Mme Sylvie MACQUET , M. Karel RIETVELD, Christophe VALLET, M. Michel WAGON

Excusée ayant donné son pouvoir: Mme Evelyne COLLINET,

Invitée présente: Mme Florence LEMOIGNE (secrétaire comptable)

Invités excusés: M. Christophe VANHEREN receveur municipal, Mme la Maire d'AULT

La présidente, Mme Sylvie MACQUET, déclare la séance ouverte à 10h00. Elle informe que Mme Evelyne COLLINET a donné son pouvoir à M. Michel WAGON.

1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 5/11/ 2016

Les participants approuvent le procès verbal de 5/11 à l'unanimité.

Après délibération le procès verbal du conseil syndical du 5/11/2016 est approuvé à l'unanimité de
7 voix sur 7

2-AJOUTS DE SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Mme Sylvie MACQUET indique qu'elle souhaite ajouter un sujet à l'ordre du jour qui n'était pas d'actualité lors de l'envoi de la convocation:

1. Evacuation des feuilles mortes
2. De son côté, Mme Florence LEMOIGNE indique qu'elle a besoin d'une délibération pour passer des demandes de modification (imputer correctement la vente de l'ancien matériel, à savoir la débroussailleuse et le souffleur vendus 600€ en tenant compte de la valeur d'achat et de la dépréciation du matériel ainsi qu'une remise gracieuse dépassant de quelques dizaines d'euros le montant budgété).

Les participants approuvent l'insertion de ces sujets à l'ordre du jour.

Après délibération le conseil syndical accepte à l'unanimité de rajouter ces sujets à l'ordre du jour par
7 voix sur 7

3-APPROBATION DU BUDGET DE L'ASA 2017

Madame Florence LEMOIGNE commente alors les tableaux diffusés le 30/11/2016 et remet des copies à toutes les personnes présentes dans la salle qui le souhaitent.

Ce budget a été réalisé en commission. Il est joint au CR et apparaît :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En recette:

- une volonté de réduire le niveau de la taxe syndicale de 5% sans retoucher le forfait des terrains (minimum de 30€). Et ce, malgré un budget restreint mais après avoir lancé un programme d'économies à divers niveaux (emploi du salarié et frais administratifs). Il s'agit d'une très légère baisse, certes, mais que nous voulons symbolique.
- Le renouvellement d'une demande de subvention de 1000 € auprès de la municipalité d'AULT en participation aux efforts déployés par l'ASA pour entretenir les sentiers et allées, ce qui contribue à présenter aux visiteurs un site accueillant. Il a été rappelé que le Bois de Cise est en quelque sorte un des joyaux de la commune au niveau touristique. Une subvention était régulièrement attribuée mais cette demande n'était plus sollicitée par l'ASA depuis quelques années pour diverses raisons.
- L'intégration du remboursement par le Département de 70% du salaire de notre employé en contrat CAE.

Les dons générés par le parrainage des bancs poétiques n'ont pas été intégrés au budget 2017. Nous avons déjà trouvé 10 parrains en 2016 et toute nouvelle demande sera un plus pour notre exercice 2017.

En dépenses

- Equilibrage des dépenses avec les recettes en intégrant 100% des dépenses salariales de notre employé

BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'analyse des chiffres d'investissement 2016 fait apparaître un écart positif de 700 €. C'est donc ce montant que nous avons inscrit en dépenses d'investissement pour 2017. Nos besoins en dépenses externes sont désormais faibles puisque l'employé de l'ASA peut assurer à lui seul beaucoup d'interventions (entretien allées sentiers mais aussi peinture, lasure, petite maçonnerie... ce qui évite d'avoir recours à des entreprises)

En cas de projets plus importants il sera toujours possible de transférer de l'argent depuis le compte de fonctionnement.

Après délibération le conseil syndical accepte à l'unanimité le projet de budget primitif 2017 par 7 voix pour

Après délibération le conseil syndical accepte à l'unanimité le projet de DM par 7 voix pour

4-COMPTES-RENDUS DES RENDEZ-VOUS EFFECTUÉS

Rendez-vous avec Mme la Maire d'AULT Mme Marthe SUEUR

- Fleurissement: L'ASA rappelle son souhait de voir la municipalité participer au fleurissement du site au même titre que tous les autres secteurs de la commune. Une demande de rosiers buissonnants avait également été faite et Mme la Maire indique que c'est elle seule qui décide du fleurissement. Ce sujet reste donc ouvert.
- Signalétique des routes et rues dont l'objet est d'améliorer le repérage pour les visiteurs et de faciliter l'accès des secours en cas d'intervention comme il avait été indiqué dans le compte rendu du CS du 5/11. Douze panneaux ont été demandés. Mme la Maire indique qu'elle prendra ce sujet en charge en fonction des priorités de la commune.
- Elargissement de la sortie du chemin de Blengues à Ault au niveau du panneau Stop (au niveau de la borne Michelin) pour améliorer la visibilité . Cet aménagement, a, pour vocation de renforcer la sécurité. Mme la Maire juge que cet aménagement est inutile. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec elle.
- Réduction de la vitesse des véhicules circulant dans le Bois de Cise. Nous avons évoqué un rendez-vous avec le Département pour discuter des mesures envisageables. Mme la Maire refuse de participer à une réunion avec M. BOCQUET qui est à l'origine d'un différend survenu il y a quelques années et portant sur des travaux de voirie et d'écoulement des eaux. Mme la Maire indique ne pas avoir été sollicitée au sujet de la vitesse par des propriétaires. Nous allons nous rapprocher des propriétaires qui nous ont interpellés sur ce point et il nous faudra en reparler avec la municipalité.
- Terrain de sports: Une convention avait été passée en 2004 entre la municipalité et l'ASA portant sur l'entretien de ce terrain. Mme la Maire considère que cet accord est caduque puisque le document ne précise pas qu'il est renouvelable par tacite reconduction . En conséquence les tontes, le taillage des haies , le ramassage des feuilles, le nettoyage des deux tables de ping-pong - qui était pourtant réalisé jusqu'à cette année - reviennent désormais à la charge de l'ASA. L'acquisition de nouveau matériel pour la taille des haies va être à prévoir.

La suppression de cette convention engage également directement la responsabilité de l'ASA dans le cadre de l'usage des équipements sportifs (Tables de ping pong, cage de foot). Nous allons devoir faire un point précis avec notre assureur, et prendre toutes les décisions qui nous permettront de réduire les risques d'accidents. La cage de football sera démontée prochainement. Les tables de ping-pong sont en béton.

Il est également rappelé que ce terrain avait été acheté au prix fort par l'ASA en tant que terrain constructible (ce qui avait conduit à la souscription d'un emprunt en 2003 de 8384, 50 € sur 12 semestres). 50 % de sa superficie est à ce jour classée en espace boisé protégé. Le projet de PLU prévoit son classement en totalité en espace boisé protégé et donc en terrain inconstructible. Un point avec Mme PINCHON (urbanisme mairie) en charge de l'élaboration du PLU est à planifier pour en connaître les raisons. Un certificat d'urbanisme sera demandé en mairie afin de pouvoir prouver à l'enquêteur public sa constructibilité (sur 50 % de sa superficie) selon l'ancien POS (Plan d'occupation des sols)

- Mme la Maire nous informe également de sa volonté de remettre en état en 2017 une partie de la fresque sur le square Pommeranz (partie du mur qui longe la route de la plage)

5-POINT SUR LE SENTIER DU LITTORAL

L'enquête publique porte sur l'aménagement d'un chemin piétonnier le long du littoral (en ce qui nous concerne entre AULT et MERS les BAINS). Cette enquête fait suite au projet de nouveau tracé d'un sentier littoral qui respecte une distance minimum de sécurité de 30 à 40 mètres par rapport à la falaise. Cela n'a naturellement aucune incidence sur les maisons. Le sentier est simplement déplacé à l'intérieur des terres. (et ce pour répondre à des questions posées à l'ASA)

Ce nouveau tracé interdira l'accès au panorama. Cette zone ne sera plus à entretenir et les bancs les affichages, l'ancre et la table d'orientation seront à déplacer. Sylvie MACQUET rappelle qu'elle a inscrit les doléances de l'ASA à ce sujet lors de l'enquête publique sur le cahier de l'enquêteur public. Ce point important n'a pas été porté à l'ordre du jour du dernier conseil municipal d'Ault en date du 8 décembre dernier. S'il ne l'est pas d'ici fin décembre, le projet sera considéré comme adopté par la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Question est posée par Mme MACQUET à Christophe VALLET concernant neuf parcelles qui sont indiquées appartenant à l'ASA mais dont on ne trouve trace ni de donation ni d'acte.**

M. VALLET répond que dans certains cas ces situations correspondent à des parcelles dont les propriétaires ou leurs héritiers ne peuvent assurer l'entretien depuis de nombreuses années.

Le mieux est de demander une situation des biens de l'ASA auprès de la conservation des hypothèques.

- **L'évacuation des feuille mortes**

Mme MACQUET a pris la décision d'apporter une aide aux propriétaires âgés de plus 80 ans qui présentent des difficultés de mobilité en leur proposant d'assurer l'évacuation des déchets verts et/ou des feuilles par l'intermédiaire de l'employé de l'ASA. Ce service a été proposé aux propriétaires concernés qui doivent en faire la demande à Mme MACQUET ou M. WAGON.

A cette occasion, nous faisons savoir que certains Cisiens ont interpellé l'ASA sur l'interdiction de faire du feu qui peut être « à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie" (circulaire interministérielle adressée aux préfets le 18 novembre 2011 qui rappelle le principe d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts en tout lieu et non spécifiquement au Bois de Cise).

Nous rapportons donc leurs remarques et demandons à tous les propriétaires de respecter cette obligation. Ils peuvent, soit porter ces déchets à la déchetterie, soit les composter dans leur propriété. Il est également rappelé que ces dispositions doivent être transmises aux entreprises externes chargées de l'entretien des bois et jardins pour le compte de propriétaires.

- **Bilan des expertises des arbres suite à l'intervention de M. VALENGIN**

M. VALENGIN a rencontré le vendredi 2 décembre l'ensemble des propriétaires qui en avait fait la demande. Il a donné des avis soit d'abattage soit d'élagage. Les arbres situés dans la zone blanche (proche des maisons) peuvent être coupés dès lors que l'expert a donné un avis en ce sens. De même pour les arbres morts, malades et/ou présentant un réel danger. Les arbres situés dans la zone Boisée Protégée doivent, en plus de l'avis de l'expert, obtenir l'accord de la mairie. L'imprimé Cerfa relatif à cette demande a été remis aux propriétaires concernés.

Mme MACQUET fait, par ailleurs, savoir que l'ASA a été remboursée par le propriétaire des 180 € suite à l'intervention en urgence sur son terrain privé en mai 2016 pour abattage d'un arbre tombé sur la route des Tilleuls.

- **Déplacement du panneau d'affichage situé au carrefour de la route des Mouettes et de la route du casino, au niveau du rond-point sur la pelouse à droite en descendant.**

Après un premier déplacement et son installation à l'endroit ci-dessus il y a trois ans environ, il est rapidement apparu que sa nouvelle implantation nuisait à la sécurité et provoquait des embouteillages l'été. Les reflets de phares dans la vitre la nuit donnaient également l'impression au conducteur qu'un véhicule arrivait à sa rencontre en sens inverse. De plus, sa situation l'exposait au vent et le chapiteau avait déjà dû être réparé peu de temps après son installation (Coût de 350€). Pour toutes ces raisons, la municipalité avait accepté de réaliser son déplacement. Par ailleurs, nous avons besoin d'un support à l'entrée du bois pour afficher le plan de synthèse des routes visant à faciliter l'orientation des visiteurs. Ce document sera apposé sur ce panneau sur la partie vitrée. A noter que le graphisme du document a été réalisé par M. Jean-François Barnier. Lequel désire apporter ses compétences en compensation de la remise gracieuse de sa redevance syndicale 2015 qui lui a été accordée en 2016. Nous allons également rechercher d'autres supports pour afficher d'autres plans et sommes en réflexion sur le panneau d'affichage vitré et éclairé à droite en descendant la route du vieux chêne, qui est en très mauvais état. Nous poursuivons nos actions en conservant et préservant l'existant tout en essayant de l'améliorer et ce, dans tous les domaines (panneaux, massifs...).

M. Karel RIETVELD a demandé des informations sur le projet des éoliennes en mer. Il lui a été répondu que le projet était toujours à l'étude mais avec certaines modifications. M. RIETVELD a également évoqué le mauvais état de certaines marches du sentier du Paradis. Une réflexion sera menée pour voir quelle(s) solution(s) adopter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 12 h 10

La présidente

Sylvie MACQUET



Le secrétaire

Jean-Marie GEOFFROY.

